

**DEMANDE D'ARRETE PORTANT PERMIS D'OCCUPATION
SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
(la demande doit nous parvenir 10 jours avant le début des travaux)**

Je soussigné :
 Agissant en qualité de :
 Si entreprise, précisez votre N° RCS :
 Adresse :

 N° de téléphone : Email :

Sollicite pour :

Mon compte personnel :
 ou
 Le compte de : (Monsieur ou Madame ou Entreprise) :
 Adresse :

 N° de téléphone : Email :

L'autorisation d'occuper le domaine public au droit de la propriété :

Adresse :

 1/ Nature des travaux :

 2/ Nature de l'occupation (échafaudage, nacelle, benne, clôture de chantier...) :

 3/ Sur une surface de (en mètres carré) :

 4/ Date d'intervention : le de h..... à h

 2/ Si sur plusieurs jours :
 Du de h..... à h
 Au de h..... à h

 5/ N° du permis de construire :
 ou de la déclaration préalable :

Je m'engage à avertir les services de la Police Municipale en cas de non utilisation de la permission de voirie, au plus tard avant le début de la permission.

Je prends connaissance que cette autorisation d'occupation sur le domaine public communal est soumise au paiement d'une redevance envers la commune de LESPARRE MEDOC, au vu de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2019.

Fait à LESPARRE MEDOC, le
 SIGNATURE.....

« Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à ces dispositions, les données à caractère personnel collectées par la commune de Lesparre-Médoc sont traitées à des fins de contact et à destination des services municipaux intéressés pendant la durée contractuelle. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi qu'à l'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) désigné par la commune en adressant un mail à contact@mairie-lesparre.fr. Vous pouvez, en cas de méconnaissance des dispositions susvisées, introduire une réclamation devant la CNIL. »